

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Avenant n° 6 au Contrat de Concession
pour le Service Public de la Distribution d'Energie Electrique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Xavier PINTAT, Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde**, agissant en tant qu'autorité concédante des collectivités publiques dont la liste figure à l'article 4 de la Convention de Concession du 17 mai 1995, dûment habilité à cet effet par délibération du 14 avril 1994, visée par l'Autorité Préfectorale le 27 avril 1994

Désigné ci-après par l'appellation : "l'Autorité Concédante",

et

- **Monsieur Jean TOURRES, Directeur du Centre EDF GDF SERVICES GIRONDE**, sis, 4, rue Isaac Newton à MERIGNAC – 33700 – agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés le 11 juillet 2000 par le Directeur d'EDF GDF SERVICES,

Désigné ci-après par l'appellation : "le Concessionnaire",

Objet : Evolution de la contribution financière du Concessionnaire
(Article 4 de l'Annexe 1 du Cahier des Charges du Contrat de Concession)

Vu les dispositions de l'article 2 de la **Convention de Concession pour le Service Public de la Distribution d'Energie Electrique** exécutoires depuis le 24/05/95.

Vu l'extension du périmètre de la concession SDEEG/EDF suite à l'intégration en 2003 des deux nouvelles Collectivités Publiques.

Vu la réunion en date du 12/12/2002 entre le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de Gironde et EDF présentant cette nouvelle situation,

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2002 autorisant Monsieur Xavier PINTAT, Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde à signer le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CASTILLON la BATAILLE, du 4 juillet 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CARIGNAN, du 29 novembre 2002,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

.../...



Article 1 :

Le présent acte rattache deux collectivités territoriales en l'occurrence les Communes de CASTILLON LA BATAILLE et CARIGNAN à la concession S.D.E.E.G. à compter du 1^{er} janvier 2003.

Article 2 :

Lesdites Communes, classées en régime urbain au sens de l'électrification, compléteront la liste figurant à l'article 4 de la Convention de Concession du 17 mai 1995 et modifieront en tant que de besoin, les annexes du Cahier des Charges s'y rapportant.

Le caractère exécutoire du présent acte rempli, l'ampliation sera faite auprès de :

- L'ensemble des collectivités publiques en concession SDEEG
- Monsieur le Maire de CASTILLON la BATAILLE
- Monsieur le Maire de CARIGNAN
- Monsieur le Directeur d'EDF GDF SERVICES
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement au titre du contrôle de l'Etat
- Monsieur le Payeur Départemental de la Gironde

Fait à EYSINES, le 21 JAN. 2003

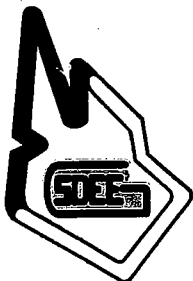
L'Autorité Concédante


Xavier PINTAT



Le Concessionnaire


Jean TOURRES



Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

Electrification - Eclairage Public
Contrôle Communal et Syndical des Distributions d'Énergie Electrique

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 12 Décembre 2002

N°AG12.12.2002/01

Le Douze Décembre deux mil deux à dix heures trente, le Comité Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde légalement convoqué s'est réuni en lieu habituel de ses séances, au SOFITEL Bordeaux-Lac sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de Délégués : Trois cent quatre vingt quatre

Étaient présents : Les délégués représentant les communes de : AMBARES ET LAGRAVE – ARCACHON – ARTIGUES PRES BORDEAUX – BARSAC – BASSENS – BAURECH – BEAUTIRAN – BEGUEY – BLAYE – BORDEAUX – BRANNE – BRANNENS – BRUGES – CABARA – CADARSAC – CADILLAC – CAMBES – CAMIRAN – CANEJAN – CAPIAN – CARBON BLANC – CARIGNAN DE BORDEAUX – CASSEUIL – CASTETS EN DORTHE – CAUVIGNAC – CENON – CESTAS – COUTRAS – COUTURES – CREON – EYSINES – FARGUES – ST HILAIRE – GIRONDE SUR DROPT – GORNAC – GRADIGNAN – GRIGNOLS – ILLATS – IZON – LA BREDE – LA REOLE – LA TESTE DE BUCH – LAMOTHE LANDERRON – LANDERROUET SUR SEGUR – LANGON – LE BOUSCAT – LE HAILLAN – LE TAILLAN MEDOC – LE TEICH – LEOGNAN – LES ESSEINTES – LESTIAC SUR GARONNE – LORMONT – LOUBENS – MARTILLAC – MASSEILLES – MAZERES – MESTERRIEUX – MIOS – MONTAGNE – MOULIETS ET VILLEMARTIN – MOULON – PESSAC – PINEUILH – PODENSAC – POMPIGNAC – PORTETS – PRECHAC – PREIGNAC – QUINSAC – RIONS – ROQUEBRUNE – SOULAC SUR MER – SOULIGNAC – ST ANTOINE – ST AUBIN DE MEDOC – ST AVIT ST NAZAIRE – ST EMILION – ST GERMAIN DE GRAVE – ST JEAN DE BLAIGNAC – ST LAURENT DES COMBES – ST LAURENT DU BOIS – ST LOUBES – ST MACAIRE – ST MAGNE DE CASTILLON – ST MEDARD EN JALLES – ST PARDON DE CONQUES – ST PEY D'ARMENS – ST PIERRE D'AURILLAC – ST PIERRE DE BAT – ST PIERRE DE MONS – ST SULPICE DE FALEYRENS – ST SULPICE ET CAMEYRAC – ST VINCENT DE PAUL – STE CROIX DU MONT – STE EULALIE – STE TERRE – TABANAC – TALENCE – TOULENNE – TRESSES – VAYRES – VERDELAIS – VIGNONET – VILLENAVE D'ORNON – VILLENAVE DE RIONS.

Et les Syndicats Intercommunaux d'Electrification de : ARBANTAS ET VIRELADE – AUDENGE – BELIN BELIET – BERNOS – BLAYAIS – CAMARSAC – CAMBLANES – CAVIGNAC – ENTRE DEUX MERS – FRONSADAIS – GALGON – MEDOC – SAUTERNAIS – ST PHILIPPE D'AIGUILHE – ST SELVE – SUD DE LA REOLE.

Assistaient également à cette réunion :

M. MILATE	représentant le Conseil Général de la Gironde
M. LABATUT	EDF GDF Services Gironde
Mme Lucile COURTY	EDF GDF Services Gironde
M. RICHEUX	Payeur Départemental
M. DUFRENE	Directeur Général du SDEEG
M. de la FARGUE	Directeur des Services Techniques du SDEEG
Mrs PROVAIN et CHATEAU	Commune de Sainte-Foy-la-Grande

Étaient excusés :

M. MADRELLE	Président du Conseil Général de la Gironde
M. MASSENET	D.D.E.
M. BOVA	D.D.A.F.
M. SIRDEY	Directeur Général Adjoint chargé du développement DADL
M. TOURRES	Directeur Général EDF GDF Services Gironde

M. PERONNAU assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres du Comité de leur présence et ouvre la séance à 10 heures 30.

BOULE
BOULE
BOULE

OBJET :

***INTEGRATION DES VILLES DE CASTILLON LA BATAILLE ET CARIGNAN DE BORDEAUX
DANS LE PERIMETRE DE CONCESSION DU SDEEG***

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les communes de TRESSES et de CENON viennent d'intégrer le périmètre de concession du SDEEG au 1^{er} Juillet dernier.

Par délibération du 4 Juillet 2002 et du 29 Novembre 2002 les villes de Castillon La Bataille et Carignan de Bordeaux classées en Régime URBAIN au sens de l'Electrification ont demandé leur rattachement à la concession du SDEEG.

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur ces demandes d'intégration venant compléter la liste des collectivités figurant à l'article 4 de la Convention de concession du 17 Mai 1995 et autoriser le Président à signer avec le Directeur du Centre EDF/GDF Services l'avenant correspondant.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président



Xavier PINTAT

